République Française DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME COMMUNE DE SAINT-DONAT

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023 LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 06 juin 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation: 03 juin 2023

Etaient présents: Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Gisèle JUILLARD

Martine MARION - Dylan MATHIEU

Représentés: Agnès MARION pouvoir à Laurent BERNARD

Excusée: Léa GREGOIRE

Secrétaire de séance : Martine MARION

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

DELIBERATION DE_2023_034 - Désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_035 - Création d'une régie temporaire Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_036 - SIEG : mise en conformité électrique des commandes d'éclairage public Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_037 - Accès à la cour de l'école : réfection du mur situé à gauche du passage Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_038 — Communauté de Communes Dômes Sancy Artense Désignation d'un membre titulaire au sein de la Commission Action Sociale Santé Désignation d'un membre titulaire au sein de la Commission Culture - Vie Associative Désignation d'un membre titulaire au sein de la Commission Enfance Jeunesse Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 22 h 30.

 $\infty \infty \infty \infty \infty \infty \infty \infty$

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 16 juin 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire, Laurent BERNARD.